Une voix: Il passera de l'eau sous les ponts.

M. Gleave: A mon avis, le bill devrait progresser. Nous devrions essayer de rectifier certains points de l'article 6. Il faudrait le renvoyer au comité et apporter des changements si possible. Je tenais à faire ce commentaire, monsieur l'Orateur, avant que vous mettiez la mo ion aux voix.

(L'amendement de M. Schumacher, mis aux voix, est rejeté par 73 voix contre 31.)

• (8.50 p.m.)

## ONT VOTÉ POUR:

MM.

MM.

Alexander Alkenbrack Bell Bigg Cadieu Code Crouse Downey Gauthier Grills Horner Laprise McGrath McIntosh McQuaid

Marshall

Mazankowski Monteith Moore Murta Nielsen Ritchie Rodrigue Rondeau Schumacher Scott Simpson Stewart (Marque

Stewart (Marquette) Thomas (Moncton) Thompson (Red Deer) Woolliams—31.

## ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

MM.

Andras Badanai Barnett Barrett Béchard Benson Blair Blouin Boulanger Breau Buchanan Burton Clermont Cobbe Comtois Corbin Cvr Deachman Deakon Dubé

Dupras

Duquet

Forget

Foster

Gibson

Givens

Gleave

Gillespie

Guilbault

Hopkins

Kaplan

Jamieson

Lachance

Langlois

Laniel

Guay (Saint-Boniface)

Knowles (Winnipeg

Nord-Centre)

Lang (Saskatoon-

Humboldt)

La Salle
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Lefebvre
Lessard (LaSalle)
Lessard
(Lac-Saint-Jean)
Loiselle
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Mackasey

Mackasey
McNulty
Mahoney
Major
O'Connell
Olson
Pepin
Perrault
Peters
Portelance
Reid
Roberts
Rochon
Roy (Timmins)
Skoberg
Smith (Saint-Jean)
St. Pierre

St. Pierre
Thomas
(MaisonneuveRosemont)
Thomson
(Battleford-Kindersley)

Trudeau Trudel Walker Whelan Whiting—73. • (9.40 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: Je déclare l'amendement rejeté. La mise aux voix porte maintenant sur la motion principale. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2° fois, est renvoyé au comité permanent de l'agriculture).

\* \* \*

## LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURES PORTANT SUR LES PAIEMENTS REVENANT AUX PRODUCTEURS DE L'OUEST DONT LES RECETTES D'UNE CAMPAGNE AGRICOLE SONT EN DESSOUS DE LA MOYENNE QUINQUENNALE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mardi 4 mai, sur le rappel au Règlement sur la motion du ministre responsable de la Commission du blé portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent de l'agriculture du bill C-244 concernant la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies et abrogeant ou modifiant certaines les connexes.

M. l'Orateur suppléant: Quand la Chambre a été saisie du bill C-244 mardi dernier, le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) a invoqué le Règlement au sujet d'une question que la présidence a examinée.

Une voix: Nous ne pouvons pas vous entendre, monsieur l'Orateur; le système d'amplification ne fonctionne pas.

M. l'Orateur suppléant: Permettez-moi de signaler aux députés que j'aimerais bien rendre une décision sur le rappel au Règlement soulevé par le député de Saskatoon-Biggar lorsqu'on a proposé la deuxième lecture du bill C-244.

Une voix: Nous ne vous entendons toujours pas.

M. l'Orateur suppléant: Lorsqu'on a proposé la deuxième lecture du bill C-244, le député de Saskatoon-Biggar a soulevé une question de procédure et exhorté la présidence à séparer le bill en deux alléguant, et je le cite «que ce bill renferme en fait deux propositions distinctes». Le député a affirmé que l'article 32 prévoit un paiement transitoire spécial aux producteurs, par prélèvement sur le Fonds du revenu consolidé. Par ce paiement, a-t-il dit, on reconnaîtrait l'existence d'une situation de fait, alors que le reste du bill a trait à une disposition à long terme visant les producteurs de céréales des Prairies.

Le député de Mackenzie (M. Korchinski) et d'autres députés ont insisté pour dire que la Chambre ne devrait pas être obligée d'accepter le bill tout entier sur la stabilisation du produit de la vente du grain afin d'obtenir les paiements transitoires immédiats aux cultivateurs, ce que prévoit l'article 32. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a soutenu que non seulement l'article 32 était en cause, mais qu'il faudrait aussi que les articles 33